

**PRÉAMBULE - DÉFINITIONS**

Dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après « CGU »), les termes suivants, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel, sont entendus par :

« **Abonné** » : Désigne toute personne titulaire d'un ABONNEMENT, au sens des CGV Billetterie.

« **Acheteur** » : Désigne toute personne physique, dûment autorisée par le FC METZ, conformément aux CGV Billetterie, souhaitant procéder à l'achat d'un/de Titre(s) d'Accès via l'Espace Revente dans les conditions énoncées aux présentes CGU Espace Revente.

« **Barrages / Play-Off** » Désignent les rencontres organisées par la Ligue de Football Professionnel (LFP) dites « Barrage Accession Ligue 1 » et « Play-Offs Ligue 2 », prévues aux articles 519 et 519 ter du Règlement Administratif de la LFP.

« **Billetterie en Ligne** » : Portail spécifique permettant l'accès à l'Espace Revente, disponible à l'adresse URL suivante : <https://www.billetterie-fcmetz.com>, ou tout site Internet qui s'y substituerait.

« **CGV Billetterie** » : Désigne les Conditions Générales de Vente du service Billetterie du FC METZ, consultables sur le site de la Billetterie en Ligne.

« **CGU Espace Revente** » : Désigne les présentes Conditions Générales d'Utilisation, spécifiques au fonctionnement et à l'utilisation de l'Espace Revente, consultables sur le site de la Billetterie en Ligne.

« **Championnat De France** » : Désigne la compétition régulière organisée par la Ligue de Football Professionnel (LFP) durant chaque Saison Sportive, pour les divisions de Ligue 1 et de Ligue 2. Sont exclus des Matches du Championnat de France, les Matches de « Barrages / Play-Off ».

« **Commission** » : désigne les commissions toutes taxes comprises (TTC) dues et acquittées par l'Acheteur (frais de commission acheteur) et/ou le Vendeur (frais de commission vendeur) en cas de réalisation d'une vente d'un Titre d'accès via l'Espace Revente.

« **Coupe de France** » : Désigne la compétition régulière organisée par la Fédération Française de Football (FFF) durant chaque Saison Sportive et désignée ainsi.

« **Compte Client** » : Désigne le portail dédié sécurisé, attribué par le FC METZ, permettant d'accéder aux informations de l'Utilisateur et au(x) Titre(s) d'Accès pouvant faire l'objet d'une Offre ou au(x) Titre(s) d'Accès pouvant être acheté(s) sur l'Espace Revente. Le Compte Client créé auprès du service Billetterie du FC METZ permet d'effectuer :

- L'ensemble des achats décrits dans les CGV Billetterie ;
- L'ensemble des achats décrits dans les CGU Espace Revente.

« **Équipe** » : Vise l'équipe première professionnelle masculine du FC METZ.

« **Espace Revente** » : Désigne le portail spécifique accessible depuis le site internet de la Billetterie en Ligne, permettant la revente et/ou l'achat de Titre(s) d'accès, avec l'accord préalable du FC METZ.

« **FC Metz** » : Désigne la société Anonyme Sportive Professionnelle, au capital de 7 418 000 €, dont le siège social est situé au 3 allée Saint-Symphorien, 57000 Metz, immatriculée au RCS de Metz sous le numéro d'identité 403 699 721 et, à ce titre, en charge entre autres de l'organisation, de l'exploitation et la gestion des Matches de l'équipe de football dénommée « FC METZ ». Numéro de téléphone : 09.70.25.57.57 E-mail : Billetterie@fcmetz.com / Adresse de correspondance : 3 Allée Saint-Symphorien BP 40292 57006 Metz Cedex 1.

« **Hospitalité** » : Désigne des prestations d'Hospitalités, proposées et exécutées par le service Commercial du FC METZ, auxquelles sont associés un ou plusieurs Titre(s) d'Accès.

« **Match** » : Désigne tout rencontre de football disputée par l'Équipe au Stade dans le cadre du Championnat de France, de Barrages / Play-Off ou de la Coupe de France, organisés respectivement par la LFP ou la FFF.

« **Offre** » : Désigne une proposition de vente d'un ou plusieurs Titre(s) d'accès sur l'Espace Revente par un Vendeur.

« **Prix de Vente** » : Désigne le montant fixé par le Vendeur dans son Offre pour la vente d'un Titre d'Accès sur l'Espace Revente.

« **Prix Net** » : Désigne le montant net perçu par le Vendeur, après déduction de la Commission due par le Vendeur sur le Prix de Vente, ainsi que de toutes les taxes applicables.

« **Prix Total** » : Désigne le montant global payé par l'Acheteur, comprenant le Prix de Vente, augmenté de la Commission et de toutes taxes applicables à la charge de l'Acheteur.

« **Saison Sportive** » : Désigne la période allant du 1^{er} juillet de l'année N au 30 juin de l'année N+1.

« **Stade** » : Vise le stade Saint-Symphorien sis Boulevard Saint-Symphorien à LONGEVILLE-LES-METZ (57050).

« **Titre D'accès** » : Désigne le titre obtenu, en application des CGV Billetterie, consécutivement à une Commande, prenant la forme d'un E-billet, accessible depuis le Compte Client, qui donne droit à son Porteur (au sens des CGV Billetterie) d'accéder au Stade pour assister à un Match.

« **Transaction** » : Désigne l'opération par laquelle un Vendeur propose et cède un Titre d'Accès à un Acheteur via l'Espace Revente, conformément aux présentes CGU. Le processus de vente inclut la fixation d'un Prix de Vente par le Vendeur, l'acceptation de ce prix par l'Acheteur et le paiement du Prix Total par l'Acheteur. Une Transaction est soumise aux conditions particulières déterminées par le FC METZ, notamment concernant la période de mise en vente et les restrictions applicables.



« **Utilisateur** » : Désigne toute personne, physique ou morale, qui accède ou utilise l'Espace Revente. Sont, par principe inclus les Vendeurs et les Acheteurs.

« **Vendeur** » : Désigne, conformément aux dispositions des CGV Billetterie, soit un Abonné, soit un Client, personne physique ou morale, ayant effectué une Commande pour un Billet à l'Unité ou d'un Pack. Dans ce cadre, le Vendeur souhaite procéder à la vente, pour son propre compte, d'un ou plusieurs Titre(s) d'Accès, dont la revente est autorisée par le FC METZ, sur l'Espace Revente. Il est expressément stipulé que le FC METZ ne saurait être considéré comme un Vendeur au sens des présentes CGU, pour les Titres d'Accès mis en vente sur l'Espace Revente.

1 - OBJET

- 1.1 Les CGU Espace Revente ont pour objet de définir :
 - Les termes et conditions d'utilisation de l'Espace Revente ;
 - Les obligations à la charge des Utilisateurs.
- 1.2 Dans ce cadre, les CGU Espace Revente fixent les modalités selon lesquelles :
 - Un Vendeur peut proposer à la vente, avec l'accord du FC METZ, un Titre d'Accès, via l'Espace Revente, par la publication d'une Offre ;
 - Un Acheteur peut faire l'acquisition d'un Titre d'Accès, par l'acceptation des conditions figurant dans une Offre disponible sur l'Espace Revente.
- 1.3 Par la navigation et l'utilisation de l'Espace Revente, et plus spécifiquement en cas d'acquisition d'un ou plusieurs Titre(s) d'Accès via l'Espace Revente, l'Utilisateur reconnaît avoir pris connaissance, accepter sans réserve dans leur intégralité et s'engager expressément à respecter :
 - L'intégralité des CGV Billetterie établies par le FC METZ ;
 - L'intégralité des présentes CGU Espace Revente établies par le FC METZ ;
 - Le Règlement Intérieur du Stade.
- 1.4 L'ensemble de ces documents sont disponibles sur la Billetterie en Ligne ou sur demande auprès du service Billetterie du FC METZ.
- 1.5 Le FC METZ se réserve le droit de modifier les présentes CGU Espace Revente à tout moment et sans préavis. Les CGU Espace Revente applicables sont celles publiées en ligne sur la Billetterie en Ligne et acceptées par l'Utilisateur à la date de chaque utilisation de l'Espace Revente.

2 - CAPACITÉ – RESTRICTION

- 2.1 Le Vendeur déclare et garantit avoir la capacité de conclure un contrat, c'est-à-dire avoir la majorité légale (sauf émancipation) et ne pas être sous tutelle ou curatelle.
- 2.2 L'Acheteur déclare et garantit avoir la capacité de conclure un contrat, c'est-à-dire avoir la majorité légale (sauf émancipation) et ne pas être sous tutelle ou curatelle. Aucun Titre d'Accès ne sera délivré à tout Acheteur faisant l'objet d'une mesure administrative, commerciale ou judiciaire d'interdiction de Stade, ou ayant commis des actes ou faits incompatibles avec la fourniture d'un Titre d'Accès, conformément aux dispositions de l'article 18 des CGV Billetterie. En cas de manquement, l'Acheteur reconnaît que sa responsabilité puisse être engagée par le FC METZ et qu'il s'expose à d'éventuelles poursuites judiciaires.
- 2.3 Les Titres d'Accès sont nominatifs et strictement personnels. Le/les Titre(s) d'Accès comporte(nt), par principe, en cas de réalisation de la vente, la désignation de l'identité de l'Acheteur.
- 2.4 Aucun Titre d'Accès acquis via l'Espace Revente ne pourra être transféré à un Porteur (au sens des CGV Billetterie) faisant l'objet d'une mesure administrative, commerciale ou judiciaire d'interdiction de Stade, ou ayant commis des actes ou faits incompatibles avec la fourniture d'un Titre d'Accès, conformément aux dispositions de l'article 18 des CGV Billetterie.
- 2.5 Tout Utilisateur personne morale devra avoir désigné, via le formulaire mis à sa disposition par le FC METZ, une personne physique mandatée pour effectuer les opérations nécessaires sur l'Espace Revente et possédant la capacité juridique requise pour réaliser celles-ci.

3 - ACCEPTATION DE L'UTILISATEUR

- 3.1 En accédant, naviguant ou utilisant l'Espace Revente, l'Utilisateur s'engage à :
 - Utiliser l'Espace Revente de manière diligente et raisonnable ;
 - Observer rigoureusement les consignes d'utilisation de l'Espace Revente telles qu'énoncées dans les présentes CGU Espace Revente ;
 - Respecter les droits de propriété intellectuelle détenus par le FC METZ ;
 - Respecter les droits de propriété intellectuelle afférents à l'Espace Revente.
- 3.2 L'Utilisateur reconnaît expressément et accepte que la revente d'un/de Titre(s) d'Accès doit être effectuée exclusivement par le biais de l'Espace Revente, sous peine d'engager sa responsabilité. Toute transaction effectuée en dehors de l'Espace



Revente est formellement interdite et peut entraîner l'invalidation du Titre d'Accès concerné et l'engagement, par le FC METZ, de toutes les actions jugées utiles et nécessaires pour faire valoir ses droits.

- 3.3 Pour la parfaite information de l'Utilisateur, il est rappelé que toute cession d'un Titre d'Accès, en dehors de l'Espace Revente, est strictement interdite, conformément à l'article L313-6-2 du Code pénal, prévoyant que « *le fait de vendre, d'offrir à la vente ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de la vente ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive, culturelle ou commerciale ou à un spectacle vivant, de manière habituelle et sans l'autorisation du producteur, de l'organisateur ou du propriétaire des droits d'exploitation de cette manifestation ou de ce spectacle, est puni de 15 000 € d'amende. Cette peine est portée à 30 000 € d'amende en cas de récidive* ».

4 - ESPACE REVENTE

- 4.1 L'Espace Revente est accessible et utilisable par l'Utilisateur depuis la Billetterie en ligne, après identification via son Compte Client.
- 4.2 Le Compte Client est individuel et sécurisé, avec des identifiants personnels (login et mot de passe), afin d'être correctement identifié.
- 4.3 Après s'être connecté à son Compte Client, l'Utilisateur peut, via l'Espace Revente :
- Proposer un Titre d'Accès à la vente conformément à la procédure de publication d'une Offre indiquée sur l'Espace Revente et aux présentes CGU Espace Revente ;
 - Acheter un Titre d'Accès proposé via une Offre conformément à la procédure d'achat indiquée sur l'Espace Revente et aux présentes CGU Espace Revente ;
- 4.4 L'Espace Revente permet de :
- Proposer/Acquérir un/des Titre(s) d'Accès pour un /des Match(es) ;
 - Donner mandat au FC METZ, en son nom et pour son compte, pour encaisser le Prix de Vente, appliquer les Commissions afférentes et traiter les réclamations formulées par les Acheteurs ;
 - Transmettre/Actualiser les informations et coordonnées, fidèles et nécessaires, à l'identification de l'Utilisateur.

5 - OFFRES ÉMISES SUR L'ESPACE REVENTE

5.1 Généralités

- 5.1.1 Le Vendeur peut proposer, par une Offre, à titre onéreux, un Titre d'accès disponible sur son Compte Client et désigné par le FC METZ comme éligible à la revente sur l'Espace Revente, acquis conformément aux CGV Billetterie.
- 5.1.2 Le FC METZ se réserve le droit discrétionnaire de limiter le nombre d'Offres qu'un Vendeur peut proposer au cours d'une Saison Sportive.
- 5.1.3 Les Offres émises par les Vendeurs sur l'Espace Revente sont publiées par ordre décroissant du prix.

5.2 Contenu d'une Offre

- 5.2.1 Le Vendeur sélectionne le(s) Titre(s) d'Accès qu'il souhaite revendre via la publication d'une ou plusieurs Offre(s).
- 5.2.2 Seuls les Titres d'Accès en cours de validité peuvent faire l'objet d'Offres sur l'Espace Revente.
- 5.2.3 Seuls peuvent faire l'objet d'une Offre, un ou plusieurs Titre(s) d'Accès dont la revente sur l'Espace Revente a été autorisée par le FC METZ.
- 5.2.4 Sans préjudice de l'article 5.2.3, lequel permet au FC METZ de décider, de manière discrétionnaire et quelle qu'en soit la raison, de ne pas autoriser la revente, sur l'Espace Revente, de tout ou partie des Titres d'Accès en cours de validité, sont spécifiquement exclus et ne peuvent pas faire l'objet d'une Offre sur l'Espace Revente :
- Les Titres d'Accès attachés à un conventionnement particulier avec une personne morale de droit public ou ayant fait l'objet d'un appel d'offres ;
 - Les Titres transmis dans le cadre d'une invitation ou accréditation par le FC METZ ;
 - Les Titres transmis dans le cadre des prestations d'Hospitalité au sens de l'article 10 des CGV Billetterie ;
 - Les Titres d'Accès liés à un Match soumis à des mesures administratives, telles que définies à l'article 15.3 des CGV Billetterie, notamment en cas de huis-clos, d'annulation, ou toute autre décision prise par les instances dirigeantes du football, les autorités administratives et/ou de police, ou en cas de force majeure ;
- 5.2.5 Le FC METZ se réserve la possibilité de modifier et/ou limiter le nombre de Titres d'Accès pouvant être proposés à la revente dans une Offre.

5.3 Période de publication des Offres

- 5.3.1 Un Vendeur peut publier une Offre sur l'Espace Revente à partir du lundi précédant la date du Match associé au Titre d'Accès, selon les conditions et modalités fournies par le FC METZ et/ou publiées sur l'Espace Revente.



- 5.3.2 Le FC METZ se réserve la faculté discrétionnaire de modifier les périodes pendant lesquelles un Titre d'Accès peut être proposé à la vente sur l'Espace Revente pour le Match correspondant. Les Utilisateurs sont invités à consulter régulièrement la Billetterie en Ligne ainsi que les communiqués officiels du FC METZ pour être informés des périodes d'ouverture des Offres.

5.4 Prix de Vente

- 5.4.1 Le Prix de Vente est librement fixé par le Vendeur dans les limites des Prix minimums et maximums fixés discrétionnairement par le FC METZ, susceptibles de fluctuer en fonction des Matches.
- 5.4.2 Le Prix de Vente pourra être différent du prix d'acquisition du Titre d'Accès effectivement payé par le Vendeur au FC METZ, lors de sa Commande (au sens des CGV Billetterie).
- 5.4.3 Pour chaque Transaction, il est convenu que :
- Des Commissions s'appliquent sur le Prix de Vente, à la charge de l'Acheteur d'une part, et déduites du Prix de Vente pour le Vendeur d'autre part ;
 - L'Acheteur est ainsi redevable du Prix Total.
 - Le Vendeur ne percevra que le Prix Net.

5.5 Modification/Suppression d'une Offre

- 5.5.1 Dès lors que l'Offre est publiée sur l'Espace Revente, le Vendeur ne peut plus la modifier.
- 5.5.2 L'Offre peut être retirée par le Vendeur sauf si la Transaction est réalisée ou que l'Offre figure dans le panier d'achat d'un Acheteur.

5.6 Notification du Vendeur

- 5.6.1 Une fois le paiement du Prix Total réalisé par l'Acheteur et validé par le mandataire prestataire de paiement du FC METZ, le Vendeur reçoit une notification de la Transaction réalisée. Dans ce cadre, l'Offre est retirée de l'Espace Revente et la vente est définitivement formée.

5.7 Effet de la vente

- 5.7.1 Sous réserve du paiement effectif du Prix Total et sauf en cas de risque de fraude, la vente d'un Titre d'Accès est irrévocable, définitive et sans conditions. Elle ne peut être annulée par le Vendeur ou par l'Acheteur et entraîne le transfert définitif du Titre d'Accès à l'Acheteur.
- 5.7.2 Dans ce cadre, le Titre d'Accès ne sera plus accessible sur le Compte Client du Vendeur et sera transféré sur le Compte Client de l'Acheteur.

6 - PROCÉDURE D'ACHAT PAR UN ACHETEUR

- 6.1 Conformément aux dispositions de l'article 2.2 des présentes CGU, il est rappelé qu'il est interdit à toute personne faisant l'objet d'une interdiction de stade, qu'elle soit administrative ou judiciaire, ainsi qu'à toute personne en litige avec le FC METZ ou ayant contrevenu aux présentes CGU Espace Revente, aux CGV Billetterie ou au Règlement Intérieur du Stade, de s'inscrire en tant qu'Acheteur et d'acquiescer un Titre d'Accès via l'Espace Revente.

6.2 Procédure d'achat

- 6.2.1 Après connexion à son Compte Client, l'Acheteur a accès aux Offres publiées sur l'Espace Revente.
- 6.2.2 Au cours du processus d'achat, l'Acheteur sélectionne l'Offre ou les Offres pour lesquelles il souhaite procéder à l'achat.
- 6.2.3 Pour procéder à l'achat, l'Acheteur devra respecter les consignes et informations inscrites sur l'Espace Revente.
- 6.2.3.1 Avant d'enregistrer et valider définitivement son achat, l'Acheteur aura la possibilité de vérifier l'ensemble des Offres sélectionnées. Il disposera, avant validation définitive, de la faculté de retirer une ou des Offre(s) de son panier d'achat.
- 6.2.3.2 Une Offre ne peut demeurer dans le panier d'achat d'un Acheteur que pour une durée strictement limitée, indiquée dans le panier d'achat. Le FC METZ se réserve le droit discrétionnaire de modifier cette durée, notamment en fonction du Match concerné par l'Offre, afin d'éviter de bloquer la disponibilité de celle-ci.
- 6.2.3.3 L'Offre ne pourra plus être ajoutée à un panier d'achat par un autre Acheteur à partir de la seconde et dernière validation de l'écran récapitulatif du panier d'achat (ci-après le « Clic d'acceptation »). À compter du Clic d'acceptation, l'Acheteur disposera d'un délai déterminé pour procéder au paiement. L'Acheteur, peut avant ce dernier clic, identifier ses erreurs et les corriger.
- 6.2.4 L'Acheteur s'engage à procéder au paiement du Prix Total après validation de son panier d'achat.
- 6.2.5 Si l'Acheteur ne confirme pas son panier d'achat et ne procède pas au paiement dans les délais indiqués, l'Offre pourra être sélectionnée par un nouvel Acheteur, ajoutée au panier d'achat de ce dernier et faire l'objet d'un achat par ce nouvel Acheteur. Dans ce cas, l'Offre sera définitivement retirée après confirmation du panier d'achat et paiement intégral du Prix Total par le nouvel Acheteur.



6.3 Accès au(x) Titre(s) d'Accès par le Vendeur

- 6.3.1 Le ou les Titre(s) d'Accès acheté(s) sera/seront, après le paiement du Prix Total, accessible(s) sur le Compte Client de l'Acheteur et pourra/pourront être téléchargé(s) par celui-ci. L'Acheteur aura la possibilité de transférer un ou plusieurs Titre(s) d'Accès à un Porteur (au sens des CGV Billetterie), conformément et selon les conditions et modalités définies à l'article 5.2 des CGV Billetterie.
- 6.3.2 Outre la soumission aux présentes CGU Espace Revente, l'Acheteur et le Porteur (au sens des CGV Billetterie) désigné par ce dernier sont également soumis :
- Aux CGV Billetterie établies par le FC METZ ;
 - Au Règlement Intérieur du Stade ;
 - À toutes dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment aux articles L. 332-1 et suivants du Code du Sport.

6.4 Annulation d'une vente via l'Espace Revente par le FC METZ

- 6.4.1 En cas d'annulation d'une Transaction conclue via l'Espace Revente par le FC METZ, pour un motif légitime, notamment en raison d'une cause étrangère à la volonté du FC METZ ou à la suite d'une mesure administrative au sens des CGV Billetterie, le FC METZ remboursera à l'Acheteur le Prix Total déjà payé. Dans l'hypothèse où le Vendeur a déjà perçu le Prix Net dans le cadre d'une Transaction annulée, il s'engage à le restituer sans délai au FC METZ.

7 - ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Prenant en compte le fonctionnement et les spécificités de l'Espace Revente, le FC METZ rappelle expressément que, conformément aux dispositions de l'article L.221-28-12 du Code de la Consommation, la vente à distance de Titre(s) d'Accès ne bénéficie pas d'un droit de rétractation. En effet, cette vente via l'Espace Revente concerne des prestations d'activités de loisirs devant être fournies à une date ou période déterminée.

8 - PAIEMENT

8.1 Moyens de paiement

- 8.1.1 Les prix sont payables uniquement en euros.
- 8.1.2 L'Acheteur peut procéder au paiement par : Carte Bleue, Visa ou Mastercard.
- 8.1.3 Le FC METZ se réserve le droit de supprimer ou d'autoriser d'autres moyens de paiement au cours d'une Saison Sportive.

8.2 Facture

- 8.2.1 L'Acheteur pourra télécharger, sur son Compte Client, une facture pour l'achat ou les achats réalisés sur l'Espace Revente.

8.3 Coordonnées Bancaires

- 8.3.1 L'Utilisateur renseignera les coordonnées bancaires applicables lors :
- De la création d'une Offre pour le Vendeur ;
 - Lors du paiement par l'Acheteur.
- 8.3.2 Le FC METZ offre à chaque Vendeur la possibilité d'enregistrer ses coordonnées bancaires pour faciliter et accélérer les futures ventes. Le Vendeur exprimera son consentement en cochant la case spécifique correspondante, affichée lors du processus de création d'une Offre. À défaut, le Vendeur devra renseigner ses coordonnées bancaires au moment de la création de chaque Offre.
- 8.3.3 Le FC METZ offre à chaque Acheteur la possibilité d'enregistrer ses coordonnées bancaires pour faciliter et accélérer les futurs achats. L'Acheteur exprimera son consentement en cochant la case spécifique correspondante, affichée lors du processus de paiement. Dans ce cadre, une fois le paiement validé, les données relatives à la facturation et à la carte bancaire utilisée sont enregistrées. Les coordonnées bancaires de l'Acheteur ne sont pas conservées par le FC METZ mais par son mandataire prestataire de paiement, qui appliquera les mesures de sécurité nécessaires.
- 8.3.4 L'Acheteur peut, à tout moment, supprimer ou modifier les informations relatives à son moyen de paiement en suivant la procédure indiquée sur l'Espace Revente ou selon les instructions fournies par le service Billetterie du FC METZ, le cas échéant.

8.4 Versement du Prix Net au Vendeur

- 8.4.1 Une fois l'Offre acceptée par un Acheteur, validée par le mandataire prestataire de paiement et le Prix Total payé par l'Acheteur, ce montant est collecté par le mandataire prestataire de paiement du FC METZ, qui reverse ensuite le Prix Net au Vendeur.
- 8.4.2 Le Vendeur reconnaît et accepte que le FC METZ, ou son mandataire prestataire de paiement, lui impute les frais de virement appliqués par tout établissement bancaire impliqué (banque émettrice et banque réceptrice), rendus nécessaires pour tout virement destiné à un compte bancaire hors zone SEPA.



- 8.4.3 Le FC METZ et son mandataire prestataire de paiement feront leurs meilleurs efforts pour que le Prix Net soit reversé au Vendeur dans les 15 (quinze) jours ouvrés suivant le Match ayant fait l'objet de la vente du Titre d'Accès via l'Espace Revente.

9 - SÉCURISATION DES PAIEMENTS

- 9.1 Afin de lutter contre la fraude, l'Espace Revente bénéficie d'un système de paiement sécurisé intégrant la norme de sécurité SSL. Les données bancaires confidentielles sont cryptées et transmises à un serveur bancaire en charge du traitement et du contrôle. Afin de prévenir les risques d'usurpation des données bancaires et de renforcer la sécurité des transactions passées sur l'Espace Revente, le FC METZ, sans que cela constitue une obligation à sa charge, pourra être amené à réaliser des contrôles destinés à s'assurer de l'identité de l'utilisateur du moyen de paiement utilisé pour le règlement. En cas de défaut ou de refus de répondre aux demandes du FC METZ ou de transmettre les justificatifs sollicités, le FC METZ se réserve le droit de ne pas valider la vente du Titre d'Accès. Le FC METZ se réserve également le droit de procéder à l'annulation d'une vente qui présenterait un risque de fraude, notamment d'utilisation frauduleuse de carte bancaire, ou un risque d'atteinte à la sécurité de la manifestation sportive.
- 9.2 Conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2018 pris pour l'application de l'article 242 bis du code général des impôts, le Vendeur devra adresser au FC METZ une copie de sa pièce d'identité dès dépassement d'un montant de 1.000,00 (MILLE) euros de vente via l'Espace Revente, sur une année civile. À défaut, aucun versement ne pourra être effectué.

10 - OBLIGATIONS FISCALES

10.1 Obligations fiscales du FC METZ liées à l'utilisation de l'espace revente

Conformément aux dispositions de l'article 1649 ter A et suivants du Code général des impôts, le FC METZ, en tant qu'opérateur de l'Espace Revente, est tenu de déclarer les transactions effectuées par les Vendeurs utilisant l'Espace Revente. À cet effet, le FC METZ est dans l'obligation de transmettre à l'administration fiscale les informations nécessaires pour identifier le Vendeur ainsi que les transactions réalisées par celui-ci via l'Espace Revente.

Le FC METZ procédera à cette déclaration, si au cours d'une année civile donnée, le Vendeur a :

- Réalisé au moins trente (30) opérations de vente ; OU
- Réalisé un montant total des transactions qui dépasse 2.000,00 € (DEUX MILLE EUROS)

En vertu de l'article 1649 ter A III, cette déclaration sera effectuée par le FC METZ par voie électronique au plus tard le 31 janvier de l'année civile suivant celle durant laquelle les opérations ont eu lieu.

10.2 Information du vendeur

Conformément aux dispositions de l'article 242 bis du Code général des impôts, le FC METZ, en qualité d'opérateur de l'Espace Revente, met à la disposition des Utilisateurs, notamment des Vendeurs, une information sur les obligations fiscales et sociales qui incombent aux personnes qui réalisent des transactions par l'intermédiaire de l'Espace Revente. Dans ce cadre, chaque Utilisateur peut consulter les liens électroniques rappelés ci-dessous, lesquels permettent une consultation des administrations leur permettant de se conformer, le cas échéant, à leurs obligations :

- Sur www.impots.gouv.fr, concernant les obligations fiscales, lien suivant : <https://www.impots.gouv.fr/portail/node/10841>
- Sur www.urssaf.fr, concernant les obligations sociales, lien suivant : <https://www.urssaf.fr/portail/home/espaces-dedies/activites-relevant-de-leconomie.html>

Retrouvez ces liens sur le site internet du bulletin officiel des finances publiques Direction générale des Finances publiques (DGFiP) : <https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/11791-PGP.html/identifiant%3DBOI-BIC-DECLA-30-70-40-20-20200221>

En qualité d'opérateur de l'Espace Revente, le FC METZ informera le Vendeur concerné par la déclaration visée à l'article 10.1 des présentes CGU, des données le concernant qui seront transmises à l'administration fiscale. Le FC METZ s'engage à fournir au Vendeur concerné, avant le 31 janvier de l'année civile suivante, les informations spécifiques qui auront été communiquées à l'administration fiscale le concernant.

10.3 Identification du vendeur – obligations du vendeur

Conformément à l'article 344 G terdecies du Code général des impôts, le Vendeur est tenu de transmettre au FC METZ les informations suivantes dans le but de satisfaire à l'obligation d'identification du Vendeur et pour permettre au FC METZ de satisfaire à ses obligations, à savoir :

- Ses nom et prénom (la raison ou dénomination sociale pour les personnes morales) ;
- Sa date de naissance ;
- L'adresse de sa résidence principale (l'adresse de son siège social pour les personnes morales) ;
- Son numéro d'identification fiscale (ou numéro d'immatriculation pour les personnes morales), accompagné de la mention de chaque État ou territoire qui l'a attribué ;
- Le cas échéant, son numéro d'identification à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;
- Ses coordonnées bancaires.

**10.4 Garantie du vendeur – transmission des informations nécessaires**

- 10.4.1 Le Vendeur est tenu de communiquer une copie fidèle d'un titre d'identité (carte d'identité ou passeport), portant sa signature afin de permettre au FC METZ en tant qu'opérateur de l'Espace Revente de vérifier la fiabilité des informations communiquées par le Vendeur. À défaut, aucun versement ne pourra être effectué.
- 10.4.2 En l'absence de communication des informations détaillées à l'article 10.3 des présentes CGU Espace Revente par le Vendeur, dans un délai de soixante (60) jours et après deux rappels émanant de le FC METZ, alors, le FC METZ informera le Vendeur sur son Compte Client, l'empêchera de déposer de nouvelles Offres et/ou de finaliser les Transactions en cours sur l'Espace Revente et rendra indisponible à la revente l'ensemble des Titres d'Accès du Vendeur tant que lesdites informations n'auront pas été transmises.
- 10.4.3 L'Utilisateur garantit l'exactitude des renseignements demandés sur sa situation personnelle.
- 10.4.4 L'Utilisateur comprend que toute vente de Titre(s) d'Accès via l'Espace Revente doit être réalisée à titre occasionnel. Le Vendeur a l'interdiction de faire de la vente de Titre(s) d'Accès via l'Espace Revente son activité principale et garantit au FC METZ agir à titre non professionnel.
- 10.4.5 Le Vendeur garantit le FC METZ contre tout recours et toute responsabilité à ce titre et s'engage indemniser, le cas échéant, de toutes les sommes qui lui seraient réclamées.

11 - HOSPITALITÉS

Conformément aux dispositions de l'article 5.3.1 des présentes CGU, il est spécifiquement entendu que les Titres d'Accès acquis dans le cadre d'une prestation d'Hospitalités, au sens des CGV du Service Commercial du FC METZ et des CGV Billetterie, ne peuvent, en aucun cas, faire l'objet d'une Offre et être revendus via l'Espace Revente.

12 - SITE INTERNET

L'Utilisateur reconnaît être informé des caractéristiques intrinsèques de l'Internet et notamment des difficultés pouvant survenir à certaines heures de la journée pour accéder à l'Espace Revente ou à son Compte Client, (mauvaises liaisons, communication saturée...) pour des raisons totalement indépendantes de la volonté du FC METZ, qui ne pourra donc être tenu pour responsable des incidents limitant l'accès à l'Espace Revente ou à son Compte Client.

13 - LIMITE DE RESPONSABILITÉ DU FC METZ**13.1 Dispositions Générales**

- 13.1.1 Le FC METZ se réserve la faculté discrétionnaire de fermer ou de suspendre l'accès à l'Espace Revente à tout moment, notamment pour des raisons organisationnelles, de sécurité ou en cas de risques de reventes illicites. La responsabilité du FC METZ ne pourra être engagée à ce titre.

13.2 Restriction de l'accès à l'Espace Revente

- 13.2.1 Prenant en considération les difficultés pouvant survenir dans l'accès à l'Espace Revente, notamment pour les raisons décrites à l'article 12 des présentes CGU Espace Revente, les Utilisateurs, et particulièrement l'Acheteur et le Vendeur, ne peuvent engager la responsabilité du FC METZ, notamment en cas de suspension ou de restriction d'accès à l'Espace Revente, et ce, pour quelque raison que ce soit.
- 13.2.2 La Billetterie en Ligne et/ou l'Espace Revente peuvent être suspendus pour des opérations de maintenance et/ou de mise à jour nécessaires, ce que l'Utilisateur reconnaît et accepte. Ces opérations peuvent entraîner une suspension temporaire de l'accès à la Billetterie en Ligne et/ou à l'Espace Revente.

13.3 Cause étrangère / Force Majeure

- 13.3.1 De manière générale, la responsabilité du FC METZ ne saurait être engagée en raison de la survenance d'événements constituant une force majeure ou étant imputables à un tiers. Sont expressément exclus de sa responsabilité les événements tels que les intempéries, les grèves, les modifications réglementaires, les suspensions de terrain, les reports de Match, ainsi que les décisions d'autorités compétentes en matière de sécurité et/ou de discipline (y compris les arrêtés préfectoraux ou ministériels, les huis clos totaux ou partiels, et les suspensions de terrain), ainsi que tout autre événement perturbant le fonctionnement de l'Espace Revente.
- 13.3.2 En conséquence, l'Utilisateur renonce expressément à toute demande d'indemnisation de quelque nature que ce soit en cas de survenance de l'un de ces événements.

14 - LOI APPLICABLE, RÉCLAMATIONS, ET LITIGES

- 14.1 Les présentes CGU sont soumises au droit français.



- 14.2 Pour toute question ou réclamation, le FC METZ est joignable par courriel à l'adresse : billetterie@fcmetz.com et par téléphone au numéro suivant : 08 92 97 57 57 (0,50 € / min) ou au 09 70 25 57 57 (gratuit, exclusivement réservé aux ABONNÉS du FC METZ).
- 14.3 Tout litige devra être porté à la connaissance du FC METZ, notamment en précisant les motifs précis à l'appui de la réclamation, par :
- Lettre recommandée avec accusé de réception adressée dans les sept jours calendaires suivant la survenue du litige, à l'adresse suivante : FC METZ – Service Billetterie – 3 Allée Saint-Symphorien BP 40292 – 57 006 Metz Cedex 1 ;
 - Courriel, avec l'objet « SAV – Espace Revente FC METZ » à l'adresse mail : billetterie@fcmetz.com
- 14.4 Conformément aux dispositions de l'article L. 612-1 du Code de la Consommation, en cas de litige, les Parties s'efforceront de trouver une solution amiable.
- 14.5 À défaut d'accord amiable, l'Acheteur ou le Vendeur (selon le cas) dispose de la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation préalablement adressée au FC METZ.
- 14.6 La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :
- Soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le Site Internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com
 - Soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint Germain – 75001 PARIS.
- 14.7 À défaut de règlement amiable, les tribunaux français seront seuls compétents.

15 - DONNÉES PERSONNELLES

L'Utilisateur est informé que le FC METZ, en tant que Responsable de traitement, au sens du Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD), met en œuvre des traitements de données à caractère personnel recueillies auprès de l'Utilisateur.

Ces traitements ont pour base juridique l'intérêt légitime poursuivi par le FC METZ, l'exécution de mesures précontractuelles ou contractuelles, le respect d'obligations légales et réglementaires et le consentement de l'acheteur, par l'acceptation des présentes CGU.

Dans ce cadre, le FC METZ réalise un traitement automatisé de données à caractère personnel relatives à ces manquements, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État pris après avis motivé et publié de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Ces données sont susceptibles d'être communiquées aux prestataires et sous-traitants du FC METZ. Elles ne sont pas transférées vers des États non-membres de l'Union européenne. Si tel devait être le cas, l'Utilisateur en sera informé ainsi que des mesures prises pour protéger la sécurité des données.

Elles sont conservées par le FC METZ le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur. À cet égard, les données sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de la durée des garanties, sans préjudice des obligations de conservation (notamment pour la comptabilité) ou des délais de prescription.

L'Utilisateur dispose d'un droit d'accès aux données le concernant, de rectification, d'interrogation, d'opposition, de portabilité, et d'effacement desdites données. L'Utilisateur peut exercer ces droits en au FC METZ par courriel à l'adresse rgpd@fcmetz.com, ou par courrier – FC METZ, 3 allée Saint-Symphorien BP 40292 – 57006 Metz Cedex 1.

L'Utilisateur est informé que l'exercice de certains de ces droits peut avoir pour conséquence d'empêcher le FC METZ d'exécuter sa mission en totalité ou en partie. L'Utilisateur est informé qu'il dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

16 - INTUITU PERSONAE

L'Utilisateur reconnaît que le FC METZ autorise l'utilisation de la Billetterie en Ligne et de l'Espace Revente en fonction de la véracité et des déclarations fournies par l'Utilisateur. En conséquence, l'Utilisateur garantit l'exactitude des informations fournies concernant sa situation personnelle et s'engage à informer spontanément le FC METZ de tout changement pouvant s'y produire. En cas d'inexactitude dans les déclarations ou de fraude avérée, le FC METZ se réserve le droit d'invalidier la ou les Transaction(s) effectuée(s) sur l'Espace Revente. L'Utilisateur s'engage, par ailleurs, à maintenir une adresse de courriel valide pendant toute la Saison Sportive au cours de laquelle s'opère une Transaction.

Fait à Metz, le 11 août 2024.

Par l'utilisation de l'Espace Revente, l'Utilisateur reconnaît avoir pris connaissance préalablement et avoir accepté sans réserve les présentes CGU Espace Revente, les CGV Billetterie et le Règlement intérieur du Stade.